

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

Délibération n°2024/028

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Alain EYNARD-VERRAT (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE)

Convocation du : 19 mars 2024 - Affichage du : 20 mars 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

09 AVR. 2024

RÉCÉPISSÉ

OBJET : DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PIERRE BÉROUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'opération « rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre BEROUDE » qui a fait l'objet de trois délibérations pour :

- Le dépôt de demandes de subvention
- Le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre
- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre

La commune a pour objectif de rénover le groupe scolaire qui doit s'inscrire dans la transition écologique en réduisant la consommation d'énergie du bâtiment.

Pour réaliser cet objectif, il est envisagé de :

- Réaliser une isolation thermique par l'extérieur pour éviter des problèmes de condensation et pouvoir optimiser la performance énergétique du bâtiment.
- Reprendre la façade à l'identique pour conserver son identité et son jeu de façade. Les travaux d'isolation se feront donc par l'extérieur
- Refaire et améliorer l'isolation de la toiture ainsi que le remplacement complet des menuiseries et par l'isolation du plancher bas du bâtiment.
- Remplacer la chaudière fuel par une chaudière à bois granulé (pellets).
- Réaliser la production d'électricité sur site grâce à une installation de panneaux solaires photovoltaïques.
- Reprendre complètement la ventilation du bâtiment avec l'installation d'une ventilation double flux qui contribuera à améliorer le confort, le bilan thermique, économique et environnemental du bâtiment.
- Réaliser un traitement des baies par occultation pour le confort été

Afin de réaliser ces travaux, une déclaration préalable pour travaux est déposée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté

AUTORISE le Maire à signer la déclaration préalable pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre Bérout et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le ~ 9 Avr. 2024*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.